**La nuit des Temps 2022**

**Concours philosophique**

***Dispositions générales :***

**Thème** : le Temps.

Le thème pourra être traité à travers un ou plusieurs aspects : philosophique, scientifique, ou historique.

Le texte des nouvelles ne doit pas dépasser 12 000 signes (espaces et signes de ponctuation compris). Il doit être déposé sous la forme d’un seul fichier au format PDF sur le site internet du concours.

**Présentation**

Le texte doit être écrit en police Times New Roman, interligne 2.Le titre de la dissertation doit être systématiquement rappelé en pied de page. Les pages doivent être numérotées.

Lors du dépôt de la dissertation, les participants devront envoyer leur œuvre en pièce jointe par courriel à l’adresse [nuitdestemps@sfpnet.fr](mailto:nuitdestemps@sfpnet.fr)

Les noms des fichiers devront comporter les nom, prénom du dépositaire.

Dans le courrier, devront être renseignés :

Un commentaire de 2 lignes maximum

Les nom, prénom et email du ou des participant(s)

L’adresse postale et le n° de téléphone du dépositaire

***Règlement :***

Article 1 :

La Société Française de Physique, 33 rue Croulebarbe, 75013 Paris, leCentre National de la Recherche Scientifique, 3 rue Michel Ange, 7016 Paris, et le Commissariat à l’Energie Atomique, 91191 Gif s/Yvette, organisent conjointement dans le cadre de la Nuit des Temps 2022 qui se tiendra le 10 mars 2022, un concours philosophique gratuit, sans obligation d’achat, ouvert aux candidats d’expression française.

Article 2 :

Le concours est ouvert à deux catégories :

* catégorie « élèves et classes de Terminale»

Les candidats peuvent être une classe entière, un groupe d’élèves ou un élève. Toutefois les organisateurs recommandent que ces groupes n'excèdent pas huit élèves. Ils pourront être encadrés par leurs professeurs. Une classe peut envoyer plusieurs œuvres si elles proviennent de groupes d’élèves distincts.

* catégorie «  tout public »

Tous les candidats n’appartenant pas à la catégorie ci-dessus, y compris les élèves souhaitant concourir librement.

Les candidats ne peuvent concourir que dans une seule catégorie et ne peuvent envoyer qu’une proposition.

Article 3 :

Le jury est composé d’organisateurs et de personnalités du monde scientifique, philosophique, littéraire.

Article 4 :

Ne sont pas autorisés à concourir :

* les membres du jury et leur famille
* les auteurs d’un livre de fiction déjà publié sauf à compte d’auteur

Article 5 :

Les dissertations doivent être inédites. Elles doivent être libres de droit jusqu’à la délibération et le rester pour les œuvres lauréates. La Société Française de Physique et ses partenaires se réservent le droit d’exploiter à des fins non commerciales (notamment sur leurs sites Internet) les œuvres lauréates du concours et ce, sans restriction ou demande de participation financière. Cette autorisation est accordée pour la durée des droits de propriété intellectuelle des participants pour utilisation sur les sites Internet.

La Société Française de Physique et ses partenaires se réservent le droit d’exploiter à des fins non commerciales (notamment sur leurs sites Internet) les œuvres non lauréates du concours sauf demande expresse écrite des auteurs, et ce, sans demande de participation financière.

Article 6 :

L’inscription préalable sur le site https://www.sfpnet.fr/la-nuit-des-temps-2022 est obligatoire. La date limite d’inscription est fixée au 11 janvier 2022 à 18h00.

La date limite pour le dépôt des œuvres est le 23 février 2022 à minuit.

Article 7 :

Les dissertations seront évaluées sur leur qualité philosophique ou historique. Les décisions du jury sont souveraines. La publication des résultats se fera sur le site internet du concours.

Article 8 : les prix

La participation au jeu, dans les conditions du présent règlement, offre la possibilité de gagner des prix, notamment un voyage pour visiter le CERN, la participation à des ateliers d’écriture ou de dessin, la publication dans un recueil, des rencontres avec des scientifiques, des cadeaux de nos partenaires.

Article 9 :

Seuls les lauréats seront avertis individuellement des résultats, par téléphone ou par mail. Pour la catégorie « élèves et classes de Terminale », les organisateurs préviendront également les enseignants encadrants.

Article 10 :

La remise des prix aura lieu lors de la nuit des Temps le **10 mars 2022** dans un site participant en direct à cet événement.

Article 11 :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d’annuler le concours ainsi que le droit de ne pas publier les œuvres lauréates si la participation ou la qualité des textes étaient insuffisantes.

Article 12 :

Les organisateurs se réservent le droit d’utiliser les informations nominatives des participants au concours selon les modalités prévues par la loi **78.17 du 6 janvier 1978**.

Chaque participant dispose d’un droit d’accès, de notification, de rectification et de radiation des informations le concernant auprès de SFP « concours Philosophique Nuit des temps 2022 », 33 rue Croulebarbe 75013 Paris.

Article 13 :

La participation au concours implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury qui seront sans appel.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l’application et de l’interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par les organisateurs dont les décisions sont sans appel.

Article 14 :

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Vigny, huissier de justice à l’adresse 8 rue Albert 1er 45000 Orléans.

Article 15 :

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande. Écrire à SFP « Concours Philosophique Nuit des Temps 2022», 33 rue Croulebarbe 75013 Paris ou envoyer un message à nuitdestemps@sfpnet.fr